



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chercheurs

Question écrite n° 25177

## Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'évolution inquiétante des départs définitifs ou de très longue durée d'étudiants et de jeunes chercheurs français à l'étranger, tout spécialement aux Etats-Unis, dans les filières informatiques et scientifiques. En effet, on peut être satisfait de la mobilité des jeunes Français et du succès rencontré par de nombreux programmes universitaires d'échanges internationaux. Néanmoins, plusieurs analyses laissent apparaître une préoccupante « évasion des cerveaux » qui s'évalue à près de 100 000 étudiants européens partant définitivement en Amérique du Nord chaque année. Il lui serait donc reconnaissant de lui communiquer, par filières principales, les statistiques dont il dispose sur les départs définitifs de jeunes Français en formation à l'étranger et en particulier aux Etats-Unis.

## Texte de la réponse

Le départ d'étudiants français à l'étranger, et aux Etats-Unis en particulier, n'est pas un phénomène nouveau et témoigne en effet du succès que remportent les programmes d'échanges internationaux développés par les universités françaises. Chaque année, les universités américaines accueillent quelque 450 000 étudiants étrangers. La France se situe au seizième rang des pays d'où sont originaires les étudiants étrangers qui poursuivent tout ou partie de leurs études aux Etats-Unis. Le nombre d'étudiants français recensés dans les universités américaines pendant l'année universitaire 1995-1996 était de 5 710 ; il était en baisse de 2,3 % par rapport à l'année précédente. Après une forte croissance entre les années 1984-1985 et 1990-1991, faisant passer la France du vingt-sixième au seizième rang en termes de nombre d'étudiants, la population estudiantine s'est stabilisée entre 5 500 et 6 000 individus annuellement. Par comparaison, l'Allemagne totalise 8 500 étudiants expatriés et la Grande-Bretagne en compte environ 7 800. Sur cette moyenne de 5 800 étudiants français, près de la moitié d'entre eux sont à un niveau « Undergraduate » (avant le « Bachelor » équivalent de la maîtrise) ; les études de commerce et de gestion attirent presque un tiers de cette catégorie d'étudiants. Parmi les 8 000 doctorats décernés chaque année à des étrangers, une centaine seulement sont obtenus par des Français, ce qui signifie que le nombre des Français en cours de thèse dans les universités américaines ne dépasse pas 500 au total. Le nombre de doctorats obtenus par des Français aux Etats-Unis, toutes disciplines confondues, est resté stable et relativement faible, un peu plus d'une centaine en 1995, après un doublement durant la décennie 1985-1995. D'après une enquête réalisée en 1997 sur la base d'un échantillon de doctorants, par les services de l'ambassade de France à Washington, il apparaît qu'un peu moins de la moitié d'entre eux envisageaient de rester aux Etats-Unis après l'obtention de leur Ph D, avec un projet précis d'emploi ou de stage post-doctoral. Il est vrai que l'on assiste, depuis quelques années, à une croissance de la présence de jeunes docteurs français en stage post-doctoral aux Etats-Unis. Ce phénomène s'explique à la fois par la forte attraction qu'exerce ce pays, premier acteur mondial de la recherche-développement, et par les difficultés que rencontrent, dans quelques disciplines, certains jeunes scientifiques français pour s'insérer dans le marché du travail. La France se situe au huitième rang pour les post-doctorants accueillis dans les laboratoires universitaires américains, ce qui est un signe de la vitalité de la recherche française et de l'intérêt que lui portent les Etats-Unis. Les universités américaines recensent environ 2 300 « scholars » par an. Ces derniers sont des visiteurs temporaires, souvent dotés d'un visa J 1, en pratique des post-doctorants, des universitaires ou des chercheurs

en mission ; les post-doctorants sont minoritaires parmi ces « scholars ». Traditionnellement, le stage post-doctoral est particulièrement développé en biologie, ce qui n'est pas le cas en mathématiques. La répartition par discipline des thésards et des post-doctorants français aux Etats-Unis et au Canada est la suivante : 32 % en biologie, 18 % en sciences pour l'ingénieur, 17 % en chimie, 10 % en sciences physiques, 7 % en recherche médicale, 7 % en sciences de l'univers, 7 % en sciences humaines et sociales et 2 % en mathématiques. Les programmes d'échanges internationaux d'étudiants ne constituent pas une fuite de cerveaux mais correspondent à une saine émulation dans un contexte de mondialisation des connaissances. La plupart des jeunes Français interrogés lors de l'enquête conduite en 1997 gardent un intérêt marqué pour la France et souhaitent y rentrer pour entamer une carrière dans l'enseignement supérieur ou la recherche publique. Le recrutement des jeunes chercheurs, expatriés ou non, demeure une priorité du Gouvernement en matière de gestion des ressources humaines dans l'enseignement supérieur et dans les organismes publics de recherche. En outre, les mesures financières incitatives prises dès l'automne 1998 pour favoriser l'accueil des post-doctorants dans les PME-PMI pour la réalisation d'un projet scientifique et technologique innovant participent également de cette politique volontariste visant à offrir aux jeunes chercheurs français la possibilité de s'insérer dans la vie professionnelle et le tissu économique national.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Charroppin](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25177

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1999, page 869

**Réponse publiée le :** 14 février 2000, page 1021